

Séance du 29 avril 2026

Numéro : D\_2026\_32

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Votants
19	17	19

  

Date de la convocation 23 avril 2026
---

  

Date d'affichage 23 avril 2026
-----------------------------------

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

**Présents :** M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Maryse MARTINOT, M. Patrick FRANCH, Mme Christine MARQUE, M. Roger COMBRES, Mme Rolande DELORD, M. Daniel LAFFORGUE, M. David DUFAU, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, Mme Magali MARQUE, M. Thomas ESCUDIER, Mme Jessica BETPOUEY, M. Jérémie CAUBET, M. Mickaël MARONESE.

Absents excusés : M. Hervé DAUGA, Mme Justine QUITADAMO

Pouvoirs : M. Hervé DAUGA à M. Patrick FRANCH  
Mme Justine QUITADAMO à Mme Christine CARRERE CAMPISTRON

Secrétaire de séance : Mme Marie-France SANTOS

Objet de la délibération :

**Validation du cahier des charges étude diagnostic assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Nogaro garde la compétence relative à l'assainissement collectif et possède un réseau d'assainissement ainsi qu'une station d'épuration lagunaire.

Monsieur le Maire indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de réaliser une étude diagnostique complète du réseau d'assainissement afin de mettre en place un schéma directeur de l'assainissement collectif. Ce schéma devra permettre d'offrir une vision claire des investissements nécessaires à l'entretien, au fonctionnement et au développement optimal du réseau d'assainissement.

Cette étude sera finançable à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne mais la demande de subvention ne sera possible qu'après la signature du marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre : 0, abstention : 0) :

- **APPROUVE** le cahier des charges de l'étude ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offres.

Fait à Nogaro,  
Le 30 avril 2026  
Le Maire de NOGARO  
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>